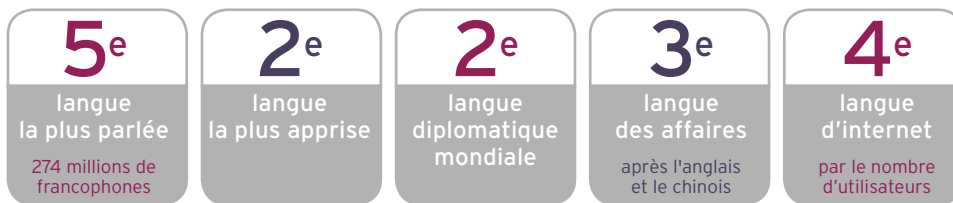


LA FRANCOPHONIE : LE MARCHÉ DE DEMAIN ?



Longtemps, le morcellement géographique de l'espace francophone et les grandes disparités socio-économiques entre ses membres ont été considérés comme des obstacles infranchissables pour développer des échanges économiques pérennes et compétitifs. Mais le contexte d'une économie mondiale globalisée et dématérialisée a changé la donne. Encore faut-il aujourd'hui mettre en œuvre les conditions indispensables à son expansion.

Des ressources et un dynamisme au service d'une fructueuse complémentarité

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Tant en matière de ressources naturelles, de taux de croissance, de poids culturel ou démographique, les pays francophones disposent d'extraordinaires atouts pour s'imposer sur la scène économique mondiale. D'autant plus qu'avec 750 millions de francophones en 2060, cet espace bénéficie encore d'un potentiel de croissance non négligeable.

Et la situation est d'autant plus enviable que cet espace profite d'une incroyable complémentarité entre des économies industrielles, matures, riches en PIB/tête mais vieillissantes et des économies plus jeunes, à plus forte croissance et riches en ressources naturelles.

Mais aussi nombreux soient ses atouts, la construction de ce marché commun ne pourra faire l'économie d'un certain volontarisme politique. Le premier Forum Économique de la Francophonie qui s'est tenu fin 2014 à Dakar est, à cet égard, une excellente initiative.

Quels sont les prochains défis à relever ?

A l'heure du village global, cette réalité offre un potentiel de richesse économique pour autant qu'on mette en œuvre les mesures indispensables à son essor telles que :

- la création d'une indispensable union juridique et normative francophone sur le modèle anglo-saxon ;
- le ciblage de secteurs clés liés à la francophonie, comme le tourisme, les technologies numériques, la santé, la recherche et développement, le secteur financier ou le secteur minier ;
- le développement de réseaux d'influences, le renforcement de l'offre d'enseignement ou de la capacité d'attraction du Français au service de l'exportation ;
- l'élaboration à terme d'une Union économique francophone aussi intégrée que l'Union européenne.

Le succès de la zone de Coopération Économique Asie Pacifique (APEC) devrait servir de modèle. Créée en 1989, l'APEC est en effet parvenue à réduire les tarifs et autres entraves aux échanges commerciaux à travers la région Asie-Pacifique en supprimant notamment les visas pour les voyageurs d'affaires afin de faciliter les investissements.

Francophonie*

Membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (57 membres)

14% de la population mondiale
14% du revenu brut mondial
20% des échanges internationaux

Espace Francophone*

33 pays dont le français est la langue officielle

6,5% de la population mondiale
8,4% du PIB mondial
11% des terres agricoles
6% des réserves mondiales de ressources
14% des IDE (Investissements directs à l'étranger)

* Données extraites des publications accessibles sur le site : forum-economique-francophonie.com

Société Civile de Placement Immobilier (SCPI)

LES ATOUTS DE LA DONATION DÉMEMBRÉE

Aider ses proches, transmettre son patrimoine ou encore préparer sa retraite font partie des grands objectifs d'épargne des Français. Mais encore faut-il pouvoir le faire sans remettre en cause son niveau de vie alors même que la pression fiscale de la transmission n'a cessé d'augmenter et que l'environnement économique est de plus en plus volatil. Les parts de Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) constituent un support d'investissement intéressant pour réaliser des montages patrimoniaux sur mesure en fonction de vos objectifs personnels. D'autant plus que, décorrélés des cours de bourse et évoluant à l'inverse des produits de taux, ces supports immobiliers jouent au sein d'une allocation un rôle d'amortisseur du risque global. La preuve par l'exemple.

La donation démembrée

Il est possible de donner la nue-propriété d'un bien et d'en conserver l'usufruit, c'est-à-dire le droit d'en avoir l'usage et d'en percevoir les revenus (des loyers par exemple). L'inverse est tout aussi possible et un donateur (celui qui donne) peut avoir intérêt à donner l'usufruit d'un bien et d'en conserver la nue-propriété.

Ce type de donation, dite démembrée, permet de limiter les droits de donation, calculés alors sur la valeur de l'usufruit donné (ou de la nue-propriété), établie selon un barème tenant compte de l'âge de l'usufruitier au moment de la donation. Après le décès du donateur, dans le cas d'une donation de nue-propriété, le donataire (celui

qui reçoit) devient pleinement propriétaire du bien sans droits supplémentaires à payer. Lorsqu'il s'agit d'une donation temporaire d'usufruit (durée fixe), une règle spécifique est prévue qui ne tient pas compte de l'âge de l'usufruitier. L'usufruit est alors estimé à 23 % de la valeur de la pleine propriété pour chaque période de dix ans et sans fraction.

En distribuant des revenus réguliers, les parts de SCPI se prêtent très bien à ce type de donation en permettant de répondre, en fonction du montage, à des objectifs patrimoniaux très différents. Et comme un exemple vaut souvent mieux qu'une longue explication, voici quelques illustrations les plus fréquemment rencontrées :

OBJECTIF

Parents qui souhaitent aider temporairement un ou des enfants, non fiscalement à charge

MONTAGE

Donation de l'usufruit de parts de SCPI pour une durée déterminée tout en conservant la nue-propriété.

Les parents conviennent ainsi avec les enfants qu'ils ont choisi d'aider, d'un démembrement des parts de SCPI, qu'ils auront préalablement souscrites :

- en transmettant par donation à leurs enfants l'usufruit **pour une durée déterminée**,
- tout en conservant la nue-propriété.

Les enfants usufruitiers perçoivent les revenus des parts de SCPI et les parents récupèrent la pleine propriété des parts (revalorisées) au bout de la durée du démembrement, fixée à l'avance.

La valeur de l'usufruit, même temporaire, fait l'objet d'une donation entre parents et enfants et bénéficie dès lors des abattements en vigueur.

Ce montage permet aux parents d'extraire de leur patrimoine taxable à l'ISF la valeur des parts transmises et de ne pas être imposés sur les revenus fonciers. Et il permet surtout aux enfants de toucher des revenus complémentaires sur une période donnée. La somme de ces revenus pouvant être supérieure à la valeur de l'usufruit au terme du démembrement.

Exemple: Une personne investit dans des parts de SCPI pour 300 000 € et fait donation de l'usufruit à son fils pour une durée de 5 ans. Suivant le calcul économique, la valeur de l'usufruit est de 23 % de 300 000 €, soit 69 000 €. Au terme du démembrement, avec une hypothèse de 5 % de rendement annuel, l'enfant aura perçu 75 000 € de revenus.

OBJECTIF
Aider un ascendant ou un enfant
handicapé

MONTAGE
Donation pour une durée viagère de
l'usufruit tout en conservant la nue-
propriété

Protéger un enfant handicapé ou financer les besoins de revenus complémentaires d'un ascendant (maison de retraite, établissements médicalisés) sont des préoccupations de plus en plus fréquentes aujourd'hui auxquelles peut répondre ce montage. Les parents conviennent ainsi avec un membre de la famille qu'ils ont choisi d'aider, d'un démembrement des parts de SCPI préalablement souscrites :

- en transmettant par donation à cette personne l'usufruit **pour une durée viagère**,
- tout en conservant la nue-propriété.

Ce montage permet ainsi à la personne aidée, ici l'usufruitier, de toucher des revenus complémentaires jusqu'à son décès. Il permet également aux parents d'extraire de leur patrimoine taxable à l'ISF la valeur des parts transmises et de ne pas être imposés sur les revenus fonciers.

OBJECTIF
Optimiser la transmission de son
patrimoine

MONTAGE
Donation de la nue-propriété de
parts de SCPI à ses enfants tout en
conservant l'usufruit

Ce montage présente l'avantage pour le donateur de continuer à percevoir les revenus de la SCPI jusqu'à son décès (usufruit viager) tout en optimisant la transmission de son patrimoine. En effet, les enfants donataires récupéreront, au décès du donateur, la pleine propriété des parts sans que cela n'engendre de coût supplémentaire. De plus, les enfants, en tant que nu-propriétaires, ne seront pas soumis à l'ISF durant la durée de l'opération.

La SCPI Primopierre

Legal & General propose à ses clients une alternative « papier » en matière d'immobilier à travers la SCPI Primopierre. Investie dans l'immobilier tertiaire (bureaux et commerces), ce support distribue des revenus réguliers et offre actuellement des

rendements annuels nettement supérieurs aux taux sans risque du marché. Extrêmement attentif à la qualité de ses partenaires, Legal & General a sélectionné le groupe Primonial, un partenaire réactif et reconnu, doté d'une forte culture client.

Et comme la confiance n'exclut pas le contrôle, Legal & General est membre du conseil de surveillance de la SCPI Primopierre.

SCPI PRIMOPIERRE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Sur 5 ans
TAUX DE DISTRIBUTION en %	6,80	5,70	5,46	5,30	5,30	5,16	27,05

Source : Primonial REIM

L'importance du Conseiller Patrimonial

Certains outils permettent donc de préparer l'avenir ou d'aider ses proches sans pour autant oublier sa propre protection. Le rôle du Conseiller Patrimonial consiste à vous faire découvrir ces différentes techniques et à les adapter à vos objectifs personnels.

Mais votre Conseiller est surtout l'interlocuteur privilégié pour vous aider à mener une réflexion globale sur l'évolution de votre patrimoine en tenant compte de vos priorités, de votre profil d'investisseur et de votre situation patrimoniale et profession-

nelle. Et cet accompagnement doit s'inscrire dans la durée. Votre Conseiller doit être en mesure de vous suivre régulièrement afin d'effectuer les ajustements nécessaires et vous proposer des solutions opportunes au meilleur moment. ●

C'EST À CELA QUE NOUS NOUS APPLIQUONS CHEZ LEGAL & GENERAL.

BILAN 2014 & PERSPECTIVES 2015

sur les marchés financiers

L'année **2014** s'est achevée avec un bilan globalement positif sur les marchés actions malgré d'importantes disparités sectorielles et géographiques. Du côté obligataire, l'interventionnisme des banques centrales aura favorisé des performances hors normes dans un contexte de désinflation et de croissance molle.

2015 pourrait être un excellent cru pour les marchés financiers, tant les facteurs de soutien sont nombreux, mais les investisseurs devront faire preuve d'une certaine sérénité avec le retour d'une volatilité accrue.

2014, L'ANNÉE DES TAUX

Au niveau des obligations d'États, l'année aura été marquée par une convergence des taux des pays Core et des pays périphériques européens dans un environnement de désinflation et de croissance poussive. Globalement, la dette souveraine européenne aura réalisé une performance de 13,3%. Ceci s'explique notamment par un interventionnisme inédit de la Banque Centrale Européenne, qui aura mobilisé la quasi-totalité de ses outils : taux de refinancement historiquement bas, taux de dépôt négatifs, opérations de refinancement exceptionnelles (TLTRO), forward guidance, achats d'ac-

tifs (Covered Bonds, ABS) et imminence d'un full Quantitative Easing (voir Stratégies & Placements n° 48).

Au niveau des obligations d'entreprises, les bons fondamentaux des émetteurs de crédit Investissement Grade en euros (les mieux notés par les agences de notation) se sont traduits par une performance annuelle de 8,1%. Les obligations de la catégorie spéculative (High Yield) qui ont été ces dernières années les vedettes, face à des liquidités surabondantes en mal de rendement, ont nettement marqué le pas avec une performance de 5,5%.

DE FORTES DIVERGENCES GÉOGRAPHIQUES SUR LES MARCHÉS ACTIONS

Les fortes disparités géographiques et sectorielles, apparues sur les marchés actions en 2014 trouvent leur origine sur la nature même des thèmes qui ont fait l'actualité tels que :

- la montée du risque politique en Europe (instabilité en Grèce, montée des partis anti-européens) et des risques géopolitiques (guerre en Ukraine, État Islamique, Iran),
- la baisse de l'Euro et du Yen face aux autres devises et le renforcement du dollar,

- le retour des rapprochements d'entreprises,
- ou encore la forte baisse du prix de l'énergie.

Ces différents facteurs expliquent le retour de la volatilité sur les marchés actions à des niveaux non atteints depuis 2011-2012, les performances historiques des marchés américains, la surperformance, à partir d'avril des entreprises de moyenne et grande capitalisation, et le rattrapage des valeurs de croissance en fin d'année.

Finalement, la bonne tenue des marchés actions et les performances hors norme des taux ont été positives pour les allocations les plus dynamiques et une bonne diversification sur les différentes zones aura permis d'amortir la contre-performance des actions européennes. ●

PERSPECTIVES 2015 DES TAUX STABLES EN ZONE EURO

La croissance devrait s'améliorer progressivement en 2015 avec une inflation toujours faible, tout au moins au premier semestre. Une entrée de la zone euro en déflation se traduira inmanquablement par une intervention de la Banque Centrale Européenne à travers un programme d'achat de dettes. De son côté, la Réserve fédérale américaine devrait commencer à remonter ses taux progressivement mi-2015, ce qui entraînera de facto une hausse des taux longs américains.

De plus, il faudra rester attentif aux résultats des élections en Grèce fin janvier qui pourraient voir la victoire du parti d'extrême gauche Syriza, qui prône la sortie de la politique d'austérité imposée au pays par la Troïka. Mais le gouvernement allemand semble prêt à modérer sa position pour éviter le risque d'une sortie de la Grèce de la zone euro.

Sur le marché du crédit Investment Grade (€), les émetteurs bénéficient de fondamentaux sains, de la baisse de l'Euro, des faibles coûts de l'énergie et des matières premières et de taux de financement toujours aussi bas.

Il nous paraît opportun de conserver des obligations souveraines de la zone euro en portefeuille, pour bénéficier d'une nouvelle intervention de la Banque Centrale Européenne. Si les rendements sont plutôt faibles, le risque de remontée des taux ne semble pas d'actualité. Et la présence d'obligations dans une allocation globale permet d'en réduire le risque en amortissant les chocs sur les actifs plus risqués.

2015: UNE ANNÉE VOLATILE SUR LES MARCHÉS ACTIONS

Les marchés actions vont probablement, à l'image de ce début d'année, être partagés entre des attentes fortes quant à la capacité d'intervention de la Banque Centrale Européenne, et des menaces géopolitiques difficilement prévisibles. **La volatilité des marchés obligera les investisseurs à être agiles et très réactifs** pour ajuster régulièrement leur allocation.

Néanmoins, de nombreux facteurs de soutien permettent de rester optimiste sur cette classe d'actifs, à condition de diversifier ses expositions :

- la baisse des prix du pétrole et la hausse du dollar ;
- la recherche de rendement des investisseurs dans un contexte de taux obligataires proches de 0%. Les portefeuilles étant encore globalement sous alloués en actions, il reste une marge de progression et donc de probables flux acheteurs ;

- les opérations de fusions-acquisitions devraient être encore nombreuses, notamment dans les secteurs de la santé et des télécoms ;

- après une année décevante en Europe, les attentes en matière de bénéfices sont élevées pour 2015 (autour de 8% en global et 12% en Europe).

Ainsi, les actions européennes devraient encore être les plus volatiles compte tenu des enjeux actuels et des échéances électorales à venir (Grèce, Espagne, Royaume-Uni et Portugal). Mais la réactivité de la Banque Centrale, la baisse de la devise européenne et le coût des matières premières devraient agir comme forces de rappel.

Outre-Atlantique, les actions américaines devraient continuer à profiter du contexte macro-économique favorable. Le consommateur américain sera la loco-

motive de la croissance américaine même si une augmentation des salaires pourrait peser sur les marges des entreprises.

Au Japon, le contexte macroéconomique est toujours délicat, mais les prix des actions restent peu élevés par rapport à leurs valorisations de long terme.

D'un point de vue sectoriel, les secteurs cycliques, hors matières premières, font figure de favoris en matière de performance.

D'une manière générale, en misant sur une politique ultra-accommodante de la BCE, la baisse de l'euro et la chute des prix de l'énergie pour soutenir l'économie, on peut légitimement faire preuve d'optimisme sur les marchés financiers. ●

Quoi de neuf SOUS LE CIEL FISCAL POUR 2015 ?

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES D'ORAGES, VOIRE DE SÉISMES FISCAUX, L'ABSENCE ÉVIDENTE D'ADHÉSION DES CONTRIBUABLES À CET ALOURDISSEMENT GÉNÉRALISÉ DES IMPÔTS AURAIT PU OU DÛ CONDUIRE À UNE ACCALMIE. LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES EN ONT DÉCIDÉ AUTREMENT, MAIS LES DERNIÈRES NOUVELLES DU FRONT FISCAL DONNENT PRESQUE UNE SENSATION D'APAISEMENT.

1 Barème de l'impôt sur le revenu

Le nouveau barème de l'IR applicable à vos revenus 2014, avec la disparition de la tranche à 5,50% et la réapparition de la revalorisation (à 0,5%) après 2 années de gel des tranches, est donc le suivant :

PAR PART DE REVENU IMPOSABLE	TAUX APPLICABLE
JUSQU'À 9 690 €	0 %
DE 9 691 € À 26 764 €	14 %
DE 26 765 € À 71 754 €	30 %
DE 71 755 € À 151 956 €	41 %
AU-DELÀ DE 151 956 €	45 %

2 Donations

Depuis le 1^{er} janvier 2015, des mesures incitatives en matière de donations immobilières permettent d'alléger le poids des droits de mutation.

Les donations en pleine propriété de terrains à bâtir ou d'immeubles neufs à usage d'habitation bénéficient désormais, mais de façon temporaire, d'abattements spécifiques :

- 100 000 € pour une donation en ligne directe, ou au profit du conjoint ou du partenaire de PACS,
- 45 000 € si le donataire est une sœur ou un frère,
- 5 000 € pour tout autre donataire (avec ou sans lien de parenté).

Pour les terrains à bâtir : la donation doit être enregistrée en 2015 et le donataire prend l'engagement d'achever la construction d'un immeuble d'habitation dans un délai de 4 ans (le non-respect de cet engagement entraînant un recalcul des droits et une pénalité de 15%). Pour les immeubles neufs : la date d'obtention du permis de construire doit être comprise entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2016 et la donation doit être enregistrée dans les 3 ans qui suivent cette obtention.

L'un des avantages de ces mesures (hormis la purge de la plus-value sur un terrain constructible) est qu'elles s'ajoutent aux dispositifs actuels relatifs aux donations.

L'inconvénient majeur réside dans le fait que ces abattements s'appliquent par donateur : **un donateur ne peut donc faire qu'une seule donation** (par type de bien) dans le cadre de ces mesures.

3 Cessions de terrains à bâtir

Désormais, vous bénéficiez d'un **mécanisme d'abattement unifié** pour les cessions de biens immobiliers conduisant à une exonération totale d'impôt après 22 ans de détention du bien et une exonération de contributions sociales après 30 ans.

De plus, les plus-values de cessions des terrains à bâtir bénéficient, à effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014, d'un abattement exceptionnel de 30%, applicable sur la plus-value résiduelle après abattement pour durée de détention.

Cet abattement exceptionnel pourra être utilisé pour les promesses de vente conclues entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2015 dès lors que l'acte définitif aura été signé au plus tard au 31 décembre de la 2^e année qui suit celle de la promesse.

Cet abattement exceptionnel ne peut pas être invoqué si la cession est faite au profit d'une personne liée au cédant (conjoint, concubin, partenaire de PACS, ascendant ou descendant du cédant ou de l'une de ces personnes) ou d'une personne morale dont le cédant ou l'une de ces personnes est un associé.

EXEMPLE

Pour un terrain acquis en 2001 au prix de 100 000 € et revendu en décembre 2014 au prix de 150 000 €, l'impôt à payer est de 6 942 €. Le calcul s'effectue de la manière suivante :

PRIX DE VENTE	150 000 €
Prix d'acquisition	100 000 €
+ frais d'acquisition ⁽¹⁾	7 500 €
Plus-value brute	42 500 €
IMPÔTS SUR LE REVENU	
Plus-value après abattement de 48% ⁽²⁾	22 100 €
Plus-value après abattement de 30 %	15 470 €
Montant total pour l'I.R. (19%)	2 939 €
PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX	
Plus-value après abattement de 13,2% ⁽³⁾	36 890 €
Plus-value après abattement de 30 %	25 823 €
Montant total pour les PS (15,5%)	4 003 €

POUR EN SAVOIR PLUS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE **CONSEILLER PATRIMONIAL LEGAL & GENERAL** QUI POURRA APPROFONDIR AVEC VOUS LES IMPACTS DE CES NOUVEAUTÉS FISCALES SUR VOTRE SITUATION PATRIMONIALE.

(1) Lorsque le vendeur a acquis le bien à titre onéreux (par une vente), le prix d'acquisition est majoré forfaitairement de 7,5 % pour tenir compte des frais d'acquisition. Toutefois, le vendeur peut préférer substituer à ce forfait le montant réel des frais d'acquisition. Lorsque le vendeur a acquis le bien à titre gratuit (par donation ou succession), le prix d'acquisition est majoré des frais d'acquisition qui sont retenus pour leur montant réel.

(2) 6 % pour chaque année de détention au-delà de la cinquième et jusqu'à la vingt-et-unième ; 4 % pour la vingt-deuxième année révolue de détention.

(3) 1,65 % pour chaque année de détention au-delà de la cinquième et jusqu'à la vingt-et-unième ; 1,60 % pour la vingt-deuxième année de détention ; 9 % pour chaque année au-delà de la vingt-deuxième.

SOIRÉES CLIENTS EN 2014

Aix-en-Provence	18 mars et 11 juin
Bordeaux	27 mars
Cannes	08 janvier et 18 novembre
Marseille	18 mars et 11 juin
Montpellier	16 octobre
Nancy	7 octobre
Nantes	4 novembre
Nice	01 avril et 02 octobre
Paris	16 avril et 18 septembre
Quimper	13 novembre
Toulouse	17 avril et 30 septembre

ÉVÈNEMENTS CLIENTS EN 2014

■ VOILE	
Bordeaux (mai)	• Chantier Lagoon
Cannes (juin)	• Voiles d'Antibes
■ AUTOMOBILE	
Paris (sept.)	• Jaguar (salon automobile)
Bordeaux (nov.)	• Aston Martin
■ GOLF	
Avignon	• Golf Provence Country Club
	• Rotary Mougins
Cannes	• La Grande Bastide
	• Audi Cup Riviera - St Donat
	• Golf BTP PACA
	• Golf Droit au Drapeau
	• Thalès Trophy
Nice	• Rotary Nice - St Donat
	• Opio Valbonne
Metz	• Garden Golf
Montpellier	• Golf Massane
Paris	• Golf La Vaucouleurs
Rouen	• Golf du Vaudreuil

2014
UNE ANNÉE RICHE
EN RENCONTRES

Au-delà de l'élargissement de notre gamme et de nos services (gestion sous mandat, fonds de petites et moyennes entreprises, hôtellerie...), nous avons choisi cette année de renforcer encore davantage les occasions d'aller à la rencontre de nos clients. Qu'il s'agisse de soirées clients ou d'événements affinitaires autour de passions communes (voile, golf, automobile), l'objectif est toujours le même: apprendre à mieux vous connaître pour mieux vous servir.

17 soirées clients et 17 événements thématiques

Depuis maintenant trois ans, la direction de Legal & General est allée régulièrement à la rencontre des clients, dans toute la France, à l'occasion de soirées organisées autour de thèmes aussi variés que la fiscalité, l'investissement hôtelier, l'immobilier démembré, l'actualité économique, la conciergerie immobilière... L'enjeu est à la fois de vous décrypter les actualités fiscales, vous présenter nos dernières innovations et vous écouter pour définir ensemble nos futures solutions de placement.

Fort du succès rencontré lors de nos soirées clients, nous avons décidé cette année d'étendre ces rendez-vous privilégiés pour partager avec nos clients des journées autour de passions communes.

Essayer des bateaux exceptionnels ou visiter leurs chantiers de construction, découvrir des voitures de collection, partager un tournoi de golf ou mesurer le travail d'un viticulteur de renom, ces instants informels sont souvent à l'origine des échanges les plus fructueux.

**L'ANNÉE 2015
DEVRAIT ÊTRE
TOUT AUSSI RICHE
EN ÉVÈNEMENTS
AVEC DE NOUVELLES
THÉMATIQUES DANS
TOUTE LA FRANCE.
N'HÉSITÉS PAS À
VOUS RENSEIGNER
AUPRÈS DE VOTRE
CONSEILLER
PATRIMONIAL POUR
CONNAÎTRE LES DATES
DES PROCHAINS
ÉVÈNEMENTS DANS
VOTRE RÉGION.**

LA FONDATION
LEGAL & GENERAL
POUR LES ENFANTS
EN SITUATION
DE VULNÉRABILITÉ

Notre Fondation Legal & General est désormais opérationnelle et son site internet accessible depuis le mois de novembre. Les collaborateurs de Legal & General ont choisi d'apporter un coup de pouce aux enfants en situation de vulnérabilité pour les aider à construire leur avenir. Sous l'égide de la Fondation de France, notre Fondation privilégie un domaine d'intervention particulier: l'aide aux enfants et adolescents en situation de handicap pour les accompagner vers une autonomie maximale. Par son soutien et sa présence solidaire, notre Fondation espère contribuer à augmenter leurs chances d'intégration et à faire évoluer le regard de la société sur le handicap.

Les projets que nous soutenons ont tous fait l'objet d'une sélection conjointe avec la Fondation de France. Chaque don est géré avec la plus grande rigueur. Nous nous engageons à vous rendre des comptes au travers de l'état d'avancement de chaque projet par une communication sur notre site internet.

Les dons s'effectuent via un module sécurisé, à partir du site internet de la Fondation : www.fondationlegalandgeneral.org

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller Patrimonial Legal & General ou à vous rendre sur le site internet de notre Fondation.

Tous les fonds et contrats gérés par Legal & General en France ne comportent plus de droits d'entrée depuis le 03/04/2000.

OPCVM	Indice de référence ou spécialisation	Date de création	ÉVOLUTION (EN%) CALCULS COUPONS RÉINVESTIS						
			2009	2010	2011	2012	2013	2014 du 31/12/13 au 31/12/2014	5 ans du 31/12/09 au 31/12/2014
MONÉTAIRE									
Sécuri-Taux (Sicav)	Fonds monétaire en euro	11/06/86	0,35	0,18	0,70	0,03	-0,06	0,01	0,87
Stratégie Dollar Court Terme	Fonds monétaire en US dollar	25/02/07	-0,24	-0,02	-0,23	-0,47	-0,08	-0,06	-0,85
OBLIGATIONS									
Stratégie Rendement (Sicav)	Obligations long terme internationales	03/08/87	3,93	1,57	2,55	2,56	0,94	4,83	13,03
Stratégie Oblig 7/10	Obligations souveraines Zone Euro	02/09/88	2,27	-0,44	2,14	11,32	1,40	15,32	32,37
Stratégie Trimestrielle	Fonds à revenus trimestriels	20/01/88	5,60	2,38	1,90	2,16	-0,99	1,02	6,60
IMMOBILIER									
SCI Primonial Capimmo <i>Performance annuelle en %</i>	Société civile immobilière à capital variable	26/07/07	2,59	3,18	1,80	5,07	5,04	4,69	21,23
SCPI Primopierre <i>Taux distribution en %</i>	SCPI d'immobilier d'entreprise	08/08/08	6,80	5,70	5,46	5,30	5,30	5,16	27,05
ACTIONS									
Indicielles Sectorielles									
Stratégie Indice Pierre	I.E.I.F. Eurozone	20/01/88	51,18	11,47	-19,91	26,08	5,14	18,60	40,36
Stratégie Indice Or	FT Gold Mines	20/01/88	43,74	39,59	-14,90	-16,93	-53,32	-3,87	-55,71
Stratégie Indice Santé	MSCI Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	25/10/99	16,14	9,61	12,20	15,19	30,99	29,87	141,01
Stratégie Indice Techno	MSCI Information Technology	07/04/00	50,32	16,49	-2,03	6,96	23,19	31,05	97,06
Stratégie Indice Télécom	MSCI Telecommunication Services	07/04/00	17,17	19,97	-0,68	3,80	23,25	11,29	69,66
Stratégie Indice Alimentation	MSCI Food, Beverage & Tobacco	06/04/01	25,63	23,76	13,06	9,09	12,23	22,71	110,20
Stratégie Eurocovered MP	MSCI USA Commodity Producers Sector Capped	25/03/11				-5,49	11,56	1,31	
Stratégie EuroActions Dividendes	MSCI EMU High Dividend Yield	25/03/11				5,88	21,59	6,14	
Indicielles Géographiques									
Stratégie CAC	CAC 40	25/06/90	26,26	-0,79	-14,48	18,77	20,74	1,46	53,62
Stratégie Indice Japon	Nikkei 225	24/01/92	14,70	18,18	-11,08	7,53	21,60	6,08	57,61
Stratégie Indice USA	Standard & Poor's 500	24/01/92	19,95	22,22	3,21	11,09	24,33	27,16	109,00
Stratégie Indice Allemagne	DAX	22/11/93	22,24	14,53	-16,56	26,88	23,43	0,67	82,95
Stratégie Indice Grande-Bretagne	FTSE 100	22/11/93	33,28	14,94	-3,17	6,11	14,13	6,29	79,63
Stratégie Indice Europe (Sicav)	DJ EuroStoxx 50	25/06/98	25,05	-3,27	-15,00	16,94	20,87	3,12	45,32
Par Capitalisations									
Stratégie Midcaps	CAC Mid & Small	17/04/14						-8,42*	
Sélection PME	CAC Small	14/05/14						-9,91*	
FONDS DSK									
Stratégie France		20/07/98	30,45	-0,87	-14,75	18,03	20,93	3,08	57,34
Stratégie France Equilibre		28/07/98	20,88	0,87	-7,83	13,64	11,87	2,43	42,87
Stratégie International		28/07/98	28,68	5,85	-11,53	15,65	20,75	8,95	68,27
DIVERSIFIÉS									
Stratégie Monde		15/10/13						8,97	

* Évolution depuis la création du fonds

INFORMATIONS AUX LECTEURS DE STRATÉGIES & PLACEMENTS

Les valeurs mobilières sont soumises aux variations de marché, à la hausse comme à la baisse, et présentent un risque de perte en capital. Les supports en actions ne sont à envisager que pour des investissements à moyen/long terme (supérieurs à cinq ans). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Sauf mention contraire, les éléments contenus dans ce document sont produits par le Groupe Legal & General en France, mais ne constituent en aucun cas un conseil personnalisé ou une proposition contractuelle et commerciale. Contactez votre Conseiller Patrimonial Legal & General pour envisager des mesures adaptées à votre situation.

Fiscalité en vigueur au 1^{er} janvier 2015.



www.lgfrance.com - 0 808 80 7005 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile) - 58 rue de la Victoire - 75440 Paris Cedex 09

Legal & General (France) - RCS Paris 338 746 464 - Entreprise régie par le Code des Assurances - SA au capital de 15 144 874 €

Legal & General Bank (France) - RCS Paris 341 911 576 - Établissement de Crédit n° 14.120 - SA au capital de 8 460 651 €

Achevé de rédiger au 15/01/2015